



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

16690

EXTENSION DE L'ASSISTANCE
A L'OFFICE DE PROMOTION
DE L'ENTREPRISE NIGERIENNE (OPEN)
PHASE III
DP/NER/85/007

RAFPOR DE FIN DE MISSION

Etabli pour le Gouvernement nigérien par l'Organisation
des Nations Unies pour le développement industriel,
organisation chargée de l'exécution pour le compte
du Programme des Nations Unies pour le développement industriel

Basé sur le travail de M. A.J. Milhomme, consultant ONUDI

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Vienne

Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle

Remerciements

Le Consultant remercie toutes les autorités, tant au Ministère du Plan qu'au Programme des Nations-Unies pour le Développement qui l'ont aidé à accomplir sa tâche.

En particulier, Monsieur le Ministre du Plan pour l'écoute emprunté de simplicité qu'il a bien voulu lui accorder.

Et Monsieur le Représentant Résident au Niger du Programme des Nations Unies pour le Développement pour les Conseils qu'il a bien voulu lui prodiguer.

Le Consultant remercie aussi l'équipe du Programme d'Appui à l'Initiative Privée et à la Création d'Emploi et plus particulièrement son Directeur, pour son excellent accueil et l'expression de sa fraternité.

-o-o-o-o-o-o-o-

P R E A M B U L E

Contrairement aux missions habituellement confiées à un Consultant missions centrées sur la résolution d'un problème parfaitement défini cette mission de conseil auprès d'une Direction Opérationnelle nouvelle, ayant simultanément à s'organiser et à agir a conduit le Consultant à participer à l'action au sein d'une équipe en cours de constitution. Il ne faut donc pas chercher dans ce rapport la résolution d'un problème particulier, l'assistance à une direction opérationnelle ne prenant véritablement fin qu'avec la disparition de cette Direction.

Par contre le lecteur trouvera dans ce rapport une description de la multiplicité des tâches qu'un consultant peut être amené à assumer, à vérifier, ou à organiser, précisions dont il faudra tenir compte dans la recherche cette fois-ci d'un expert de longue durée (2 ans minimum) qui se devra lui aussi être un généraliste expérimenté, capable de s'intéresser aux multiples moyens à mettre en oeuvre pour libéraliser l'économie d'un pays en voie de développement.

Liste des travaux réalisés

- Etude du Programme d'Appui aux Initiatives Privées et à la Création d'Emploi
- Etude des statuts de la Fonction Publique
- Préparation d'une ordonnance portant approbation d'un Programme d'Appui aux Initiatives Privées et à la Création d'Emploi.
- Mise en conformité avec les statuts de la Fonction Publique ou dérogation.
- Etude du système de retraite des Fonctionnaires
- Simulation des indemnités de départ en fonction de l'ancienneté du candidat au départ.
- Recherche d'une solution attractive, équitable et juste en matière d'indemnités de départ, de remboursement de retraite, de droits banfiés à la retraite etc...
- Préparation d'un décret portant modalité d'application de l'Ordonnance portant approbation du PAIPCE et instituant le départ volontaire à la retraite.
- Préparation d'un décret portant modalité d'application d'un article de l'Ordonnance portant approbation du PAIPCE et encourageant les diplômés à créer et développer pour leur compte des entreprises privées.
- Etude de la justification économique pour l'Etat du versement d'indemnités de départ. Valeur actuelle nette et délais de récupération.
- Préparation d'un stand pour le salon de l'Informatique.
- Animation du stand d'information pour le départ volontaire des Fonctionnaires.
- Réalisation et Exploitation d'un sondage d'information sur les mobiles et les projets des fonctionnaires candidats au départ.
- Préparation d'un arrêté sur l'organisation de la Direction du PAIPCE.
- Visite et contact avec l'Office de Promotion de l'Entreprise Nigérienne.
- Convocation, animation et participation aux réunions de constitution du Comité devant temporairement se substituer à la Compagnie d'Ingénierie Financière CIFIN.
- Animation et participations aux réunions de constitution du Centre d'Animation Formation : Etude de la pédagogie à adopter. Programme d'Etudes Négociation avec le Secrétaire de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, de l'Industrie et de l'Artisanat.
- Réception d'une mission d'information du B.I.I en vue de la définition d'un programme pour le CAF et discussions.

- Réception d'une mission d'évaluation du projet CNPG/PNUD/BIT et échanges de point de vue.
- Contrat avec le responsable du projet Evaluation des besoins en personnel de la Fonction Publique: PNUD/Banque Mondiale et discussion.
- Réception des fonctionnaires candidats au départ. Etude de leurs idées de projet. Discussions. Recherche d'informations. Conseils.
- Réalisation de 3 documents de Projets au format des Nations-Unies pour l'assistance au Centre d'Animation Formation et à la Direction du PAIPCE. Discussion avec le PNUD et l'ONUDI. Reformulation.
- Mise au point d'un document définitif et demande de concours au PNUD par la voie officielle des ministères du Plan et des Affaires Etrangères.
- Etude d'un rapport OTCE sur la réhabilitation des Entreprises au Niger.
- Note sur la 2ème journée de travail et de réflexion de la Direction Générale des Impôts.
- Réalisation d'un nouveau document de projet PAIPCE/CAF pour le PNUD.
- Ecriture d'un article sur la réhabilitation des entreprises au Niger et sur la privatisation. Publication dans le numéro de NOV./Déc. de l'opérateur Economique, magazine économique Nigérien.
- Participation à une émission de télévision intitulée "face au public" Réception des appels téléphoniques et préparation de réponses.
- Réalisation d'un numéro spécial du quotidien "Le Sahel" sur le PAIPCE.
- Commandes de matériels et réception.
- Réalisation d'un plan physique d'aménagement des bureaux du PAIPCE.
- Etude de différentes propositions de financement de l'USAID pour des études sur l'amélioration de la production agricole et sur l'exportation de la production agricole. Etude du secteur informel.
- Préparation d'un arrêté sur l'organisation de la Direction du PAIPCE.
- Proposition et animation d'une conférence débat sur le thème de la réhabilitation industrielle à l'Office de Promotion de l'Entreprise Nigérienne (OPEN).

Analyse des opérations et calendrier de leur réalisation :

Si l'on se réfère au calendrier des Opérations proposées dans le document de base intitulé "Programme d'Appui à l'initiative Privée et à la Création d'Emploi nous pouvons faire le point après trois mois de fonctionnement pour savoir si la Direction a atteint ses premiers objectifs.

I. Amélioration du Cadre juridique :

I. Elaboration du Code Commerce Nigérien

| | |
|---|----------------------------|
| Analyse et critique des textes, recommandations | 3 mois à compter du 1/1/88 |
| Commission nationale | 2 mois à compter du 1/3/88 |
| Rédaction du Code | 3 mois à compter du 1/5/88 |
| Commission juridique | 1 mois à compter du 1/8/88 |
| Adoption | Le 1/9/89 |

Maître d'ouvrage : le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

Maître d'oeuvre : La sous commission n°3 du Bureau de la Table Ronde sur le secteur privé, cette sous-commission traitant plus particulièrement des Programme et Environnement.

Cette sous-commission est chargée :

a) de la mise en oeuvre du PAIPCE

b) d'élaborer

- un programme d'animation économique et partenariat

- un programme de formation du secteur privé
- un programme de réformes institutionnelles et réglementaires
 - * Restructuration de la Chambre de Commerce
 - * Restructuration de l'OPEN
 - * Réflexion sur le contenu Code de Commerce Nigérien
 - * Environnement Fiscal et Douanier
 - * Environnement Administratif
- Révision des textes et Procédures
 - * Réglementation du Commerce Extérieur
 - * Procédures et textes relatifs aux infractions fiscales et des prix.

Cette sous-commission se réunit régulièrement et de vrait déposer sur le bureau de la Table Ronde un rapport avant la fin de 1987. Ce rapport amendé, modifié, discuté sera ensuite proposé à l'approbation de la table Ronde sur le secteur Privé fixée primitivement en février 1988, mais qui ne devrait pas se tenir par des contraintes de calendrier avant avril 1988.

L'Opération semble donc se dérouler légèrement en avance sur la programmation proposée

2. Refonte et adaptation de la législation du Commerce Extérieur :

| | |
|--------------------------------|----------------------------|
| Analyse et critique des textes | 2 mois à compter du 1/7/88 |
| Commission Nationale | 1 mois à compter du 1/8/88 |
| Commission juridique | 1 mois à compter du 1/9/88 |
| Adoption | Le 1/10/88 |

Maître d'ouvrage : le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Maître d'oeuvre : la sous-commission N°3 du Bureau de la Table Ronde sur le Secteur Privé, cette sous-commission comme il est indiqué au chapitre précédent ayant dans ses objectifs :

- la révision des textes et procédures en matière de réglementation du Commerce Extérieur.

Comme indiqué ci-dessus, l'opération se déroule nettement en avance sur la programmation proposée. L'horizon proche de la Table Ronde sur le secteur privé est la cause principale de cette avance.

3. Finalisation du Code des Investissements :

| | |
|----------------------|-----------------------------|
| Rédaction du Code | 1 mois à compter du 1/9/87 |
| Commission nationale | 1 mois à compter du 1/10/87 |
| Adoption | Le 1/2/88 |

Maître d'ouvrage : Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

Maître d'oeuvre : la Sous-Commission n°1 du Bureau de la Table Ronde sur le secteur privé, cette sous-commission ayant dans ses objectifs, la finalisation du projet de code des investissements.

Un nouveau projet de Code des investissements a été élaboré par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, ce nouveau projet est actuellement minutieusement étudié par la sous-commission n°1 qui remettra son rapport sur le bureau de la table ronde avant la fin de l'année 1987.

Ce nouveau code des investissements amendé, révisé, discuté sera présenté à l'occasion de la Table ronde sur le secteur privé en Avril 1988 et devrait pouvoir être promulgué peu de temps après. L'opération est pratiquement dans les temps. Le report de la Table ronde de Février explique le retard dans son adoption.

4. Statut - Cadre des Professions libérales :

Rédaction du statut cadre

1 mois à compter du 1/9/88

Maître d'ouvrage : Direction du PAIPCE

Maître d'oeuvre : Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat ou le Ministère du Commerce et de l'Industrie.

A revoir au début du 2ème semestre 1988.

II. Amélioration du Cadre Administratif et Fiscal :

1. HOMOGENEISATION ET SIMPLIFICATION DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES.:

Analyse et synthèse des textes

3 mois à compter du 1/1/88

Maître d'ouvrage : le Ministère d'Etat chargé des Finances

Maître d'oeuvre : Commission nationale à créer.

En fait une sous-commission du bureau de la Table Ronde sur le secteur privé s'est déjà penché sur le problème de l'environnement fiscal et douanier et sur la révision des procédures et textes relatifs aux infractions fiscales et des prix.

Un rapport sur ce thème doit être remis avant la fin de l'année au bureau de la table Ronde, mais on ne peut considérer le travail comme suffisant et terminé car cette commission n'a pas véritablement remis en cause le système fiscal dans le cadre d'une stratégie de libéralisation de l'économie et du développement des échanges.

Une commission nationale composée essentiellement de fiscalistes devra se pencher à nouveau sur le problème de la simplification de la fiscalité des entreprises, et du secteur informel afin de diminuer l'évasion fiscale et accroître les recettes de l'Etat par une meilleure répartition des impôts.

.../....

La Direction du PAIPCE s'est déjà intéressée au problème.

Lecture du Code des Impôts. Etude de la patente. Commentaire sur la 2ème réunion annuelle de la Direction générale des Impôts à TAHOUA en Novembre 1987.

Cette commission technique serait à mettre sur pieds dès le début de 1988.

2. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE (Bureau d'Ordre et des Méthodes)

Action permanente de 1987 à 1991.

A notre connaissance, rien de particulier n'a été suggéré à, ni n'est sorti du Bureau d'Ordre et des Méthodes en matière de simplification administrative. Action à suivre dès le début de 1988.

-0-0-0-0-0-0-0-0--0-0-0-0-

III. Adaptation des structures d'Animation Economique :

1. Assistance à la Chambre de Commerce 2 ans à compter du 1/1/88

Il s'agit là d'une assistance en vue d'une restructuration et d'une redynamisation de cette Chambre Consulaire. Une mission d'expertise s'est déroulée en novembre 1987 sous l'égide de la Chambre de Commerce internationale/CNUCED organe des Nations-Unies. Le rapport de l'Expert MR VILSANGE a du parvenir au PNUD. S'en enquêter.

Faire le point sur ces problèmes dès Janvier 1988.

2. Conception et Montage de la CIFIN

| | |
|---|--------------------------------|
| Etude et proposition de statuts | 1/2 mois à compter du 1/10/87 |
| Rapprochement des partenaires | 1/2 mois à compter du 15/10/87 |
| Mise en place | 3 mois à compter du 1/4/88 |
| Maître d'ouvrage : la Direction du PAIPCE | |
| Maitre d'oeuvre : Les partenaires privés | |

L'action a été parfaitement initiée en septembre 1987 par le PAIPCE Plusieurs réunions se sont déroulées afin de mettre sur pieds très rapidement un comité provisoire qui aurait temporairement assumé les fonctions de la CIFIN jusqu'à sa mise en place.

Un volte-face des principaux partenaires privés sur leur participation effective à la CIFIN a retardé la mise en place de la structure provisoire. Il semble cependant que la partie soit jouable avec le concours de la Chambre de

Commerce, de l'Association Professionnelle des banques, des Compagnies d'Assurance, et l'Etat pour une part très minime. Mr EISSAUTIER, Consultant a mis au point un projet de statuts (société anonyme), mais le problème du capital n'est pas résolu. La faiblesse de l'autofinancement d'une telle société (ou l'absence totale d'un tel autofinancement) n'excite pas particulièrement les partenaires. Des études complémentaires devraient être réalisées pour augmenter les ressources et diminuer les emplois en allégeant la structure proposée.

3. Mise en place des Fonds spéciaux :

Définition des règles de fonctionnement 1 mois à compter du 1/12/87

Constitution des fonds : Phase opérative à compter du 1/4/88

Maître d'ouvrage : la Direction du PAIPCE

Maître d'oeuvre : les partenaires privés, puis la CIFIN

Les règles de fonctionnement des différents fonds ont été étudiées par le Consultant. Ces règles restent cependant à être approuvées par la CIFIN lors de sa constitution définitive.

Les différents fonds ont été constitués par une première dotation prise sur les 500 Millions qui sont été inscrit sur le Budget d'Investissement pour le compte du PAIPCE.

15 Millions de FCFA ont été versés au titre du fonds d'Aide à l'Initiatives Privée (CIVICARD) sur un compte à la Balinex.

105 Millions de FCFA ont été versés au titre du Fonds de garantie sur un compte BICIFI

30 Millions de FCFA ont été versés au titre du Fonds d'aide aux Etudes sur un compte à la BCC.

Monsieur COLOMER, Conseiller auprès du Ministère du Plan est parti en Europe en Décembre pour présenter le dossier CIFIN à plusieurs bailleurs de Fonds potentiels (Europe, France) afin de compléter les dotations actuelles.

L'IDA a proposé une ligne de crédit de 455 000 DTS (environ 175 Millions FCFA) pour financer certains biens et services dont bénéficieraient les promoteurs. Cette ligne de crédit pourrait être utiliser pour alimenter le Fonds d'Intervention et de participation.

4. Etude diagnostic de l'OPEN :

| | |
|---|-----------------------------|
| Evaluation et proposition des nouveaux statuts | 1 mois à compter du 1/10/87 |
| Commission Nationale | 1 mois à compter du 1/11/87 |
| Rapprochement partenaires et constitution | 2 mois à compter du 1/1/88 |
| Maître d'ouvrage : Ministère de la Tutelle des Sociétés d'Etats | |
| Maître d'oeuvre : PNUD/BANQUE MONDIALE | |

L'OPEN est une société d'état, sous la double tutelle du ministère de la Tutelle des Sociétés d'Etats, et du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

mais la Direction de l'OPEN y avait fait obstacle.

Une mission conjointe PNUD/BANQUE MONDIALE vient d'être constituée et deux Consultants devraient de janvier à Avril/être présent à Niamey pour étudier et proposer le schéma de restructuration.

De l'adoption et de la mise en oeuvre de cette restructuration dépendra sûrement l'attitude future de la Banque Mondiale en ce qui concerne sa collaboration financière. Les rapports entre le PAIPCE et l'OPEN n'étaient pas excellents, compte tenu des termes sans nuance contenus dans le document PAIPCE à l'égard de l'OPEN. De nouveaux rapports plus professionnels sont en train de se tisser entre le PAIPCE et l'OPEN ne serait-ce que par le biais des projets des fonctionnaires candidats au départ, projet dont certains ont été confiés par les promoteurs à l'OPEN.

Dans le cadre de l'extension de ces rapports MR MILHOMME Consultant ONUDI Conseiller auprès du PAIPCE, doit diriger une conférence débat sur le thème de la réhabilitation/privatisation devant le personnel de l'OPEN le 21 Décembre 1981

IV. APPUIS A LA CREATION D'ACTIVITES :

1. Etude et mise en oeuvre de la réhabilitation des Entreprises

Actualisation de l'information 1,5 mois à compter du 15/1/87

Examen par l'administration 1 mois à compter du 1/11/87

Recherches partenaires et organisation
de la Table Ronde Action permanente à compter du 1/12/87

Maître d'ouvrage : ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Maître d'oeuvre : La Sous-Commission n°2 du bureau de la Table Ronde, cette sous-commission n°2 Projets et filières ayant dans ses objectifs l'établissement de fiches de projets en matière de :

- Réhabilitation
- privatisation
- créations nouvelles

et l'élaboration des termes de référence de l'Etude sur les filières et créneaux dans les différents secteurs d'activité. Cette sous-Commission se réunit régulièrement et devrait déposer son rapport avant la fin de l'année.

Un consultant, Monsieur PASLIER de l'O.T.C.E a réalisé une étude de diagnostics rapides sur 21 entreprises de manière à définir leurs principaux problèmes et le type de partenaires éventuels qui pourraient utilement participer à la résolution de ces problèmes.

Le rapport de Monsieur PASLIER a été remis le 17 Décembre 1987. Il constitue une matière de réflexion importante pour la sous-commission et pour les Ministères concernés. Il suggère des orientations sur la restructuration de l'OPEN.

La Table Ronde sur le secteur privé qui devait se tenir en février 1988 est reportée en avril 1988. D'ici là des partenaires potentiels dont la recherche est d'ores et déjà amorcée, auront peut être été décelés pour les quelques entreprises dont le souci majeur reste l'expansion et/ou la consolidation.

Pour la majorité des entreprises étudiées, leur devenir ne passera ^{pas} par la découverte d'un partenaire "introuvable", mais ^{par} une étude de réhabilitation fine pour améliorer leur gestion.

Pour certaines de ces entreprises, s'il n'y a plus d'avenir possible et si ces sociétés ne contribuent pas efficacement au budget de l'Etat (voir article de Mr MILHOMME) et à la consolidation d'une filière (économie de devises), il faudra fermer et maintenir fermé leur dossier.

2. Recherche de ligne de crédit pour mémoire à compter du 1/1/88

Pour les entreprises viables ayant le besoin de financement, les lignes de crédits disponibles ne manquent pas. IDA, SFI, BOAD, BAD. La démonstration de la viabilité des entreprises reste le point faible pour une utilisation à plus grande échelle de ces lignes de crédit trop peu utilisées.

3. Etude du secteur informel

Pour mémoire à partir du 1/11/88

La définition du secteur informel reste à trouver.

Si la définition du secteur informel est celle du secteur qui ne peut être appréhender, son étude reste vaine.

Si la définition du secteur informel est celle du secteur qui échappe à la fiscalisation son impact économique indirect (puisque'il ne contribue pas directement au budget de l'Etat au travers de la fiscalisation) reste à mesurer, mais aucune mesure fiscale ne saurait par définition le toucher.

On ne pourrait donc agir que sur son développement relatif s'il s'avère que le développement économique du Niger moderne passe par un secteur informel puissant. Ce qui reste à démontrer.

Il y a la matière à de nombreuses réflexions.

Différentes études ont été proposées par l'USAID afin d'appréhender les effets de la simplification des procédures et des contrôles en matière de commercialisation des produits agricoles sur le volume de cette commercialisation et sur les retombées économiques de cet accroissement des échanges. La réalisation de ces études nous permettra de voir plus clair sur les conséquences d'une politique de "libéralisme sauvage". A suivre de près, car la simplification des contrôles et des procédures ne veut pas dire absence de contrôle et de procédure.

4. Programme de Formation pour le secteur informel

- Identification des besoins 4 mois à compter du 1/1/88
- Elaboration du Programme 2 mois à compter du 1/5/88
- Mise en oeuvre pour mémoire à compter du 1/7/88

Maitre d'ouvrage : le Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat.

Une commission nationale doit être formée regroupant les différents ministres intéressés (Finances, Commerce, plan) la Chambre de Commerce et des représentants des Artisans.

L'identification des besoins devra être entreprise.

L'élaboration du programme destiné à satisfaire les besoins du secteur informel devra suivre.

La mise en oeuvre du programme devrait revenir au secteur privé nigérien (Chambre de Commerce) ou à un organisme de coopération bilatérale, la présence de l'Etat pourrait rendre suspect toute action volontariste sur un secteur qui se défie de l'Etat.

5. Assistance technique à la mise en place des chambres de Métiers et d'Agriculture

2 ans à compter du 1/7/86

Maitre d'ouvrage : Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat

Maitre d'oeuvre : ministère de l'Agriculture et de l'Environnement

Cette assistance à la mise en place des chambres de Métiers et d'Agriculture sorties de la Chambre de Commerce fera suite à la restructuration et à la dynamisation de cette dernière. Il n'y a pas de retard en la matière.

6. Etudes et identifications des projets par filières

Action permanente à compter du 1/11/87

Maitre d'ouvrage : La Direction du PAIPCE

Maitre d'oeuvre : A déterminer mais pourrait être l'OPEN

Le Consultant MR PASLIER de OTCE, chargé du diagnostic de 21 entreprises à replacé ces entreprises dans les filières auxquelles elle appartiennent :(cuirs et peaux, textile, Arachides, fruits, blé tourisme, bâtiment, élevage etc) et à bien montré la cohérence que devrait former les entreprises de la filière les unes envers

pour compléter les chaînons manquant à ces filières restent à faire. Ce travail devrait pouvoir être confié à l'OPEN.

7. Départ volontaire des Fonctionnaires :

| | |
|------------------------|---------------------------------------|
| Préparation des textes | 1 mois à compter du 1/1/88 |
| Mise en oeuvre | Action permanente à compter du 1/2/88 |

Maître d'ouvrage : ministre du Plan, de la fonction publique, des Finances

Maître d'oeuvre : La direction du PAIPCE

Pour la 1ère phase de cette activité, le PAIPCE a deux mois d'avance

L'Ordonnances et les décrets définissant les conditions de départ volontaires des fonctionnaires ont été publiés.

Les Ordonnances 87-40 et Décrets n°87-142/PCMS/MP et 87-143/PCMS/MP ont été publiés le 22/10/87.

L'Arrêté interministériel instituant le comité technique consultatif auprès du Ministre chargé de la Fonction Publique chargé de décider des départs est actuellement à la signature des Ministres concernés et la 1ère réunion de ce comité devrait pouvoir se tenir avant la fin de 1987.

La 1ère liste de fonctionnaires dont le départ serait approuvé pourrait faire l'objet d'un arrêté au début de 1988 avec date d'application au 1ER Mars 1988, de manière à laisser au CAF le temps de se mettre en place.

La mise en oeuvre devrait être semi-permanente dans la mesure où les Fonctionnaires candidats au départ et qui ont un projet ne seraient relâchés de leur fonction qu'au départ d'une session du CAF (Mars et Septembre). Une liste intermédiaire pourrait être publiée pour les candidats au départ désirant s'intégrer dans le secteur privé sans utilisation du CAF.

.../...

8. Mise en place du Centre d'Animation-Formation

Préparation du statut 1 mois à compter du 1/12/87
 Mise en oeuvre action permanente à compter du 1/1/88
 Maître d'ouvrage : Direction PAIPCE
 Maître d'oeuvre : la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et de l'Artisanat
 La préparation du statut du Centre d'Animation Formation au sein de la Chambre de Commerce aura été plus longue que prévue.

L'étude a été commencée en Octobre 1987 avec l'aide d'un Consultant MR GAUTIER. Une proposition de prise en charge du CAF par le CNPG (Centre Nigérien de Perfectionnement à la gestion) avec le concours d'une mission du BIT n'a pas été retenue, la formule proposée ne correspondant au problème posé.

Une nouvelle formule avec parrainage des fonctionnaires candidats au départ par des experts chevronnés (big-brother) a été étudiée puis adoptée.

La Chambre de Commerce devient le Maître d'oeuvre et fera appel au CNPG pour la partie "Acquisition des connaissances Fondamentales"

L'autre partie "l'étude du projet et la préparation éventuelle d'une demande de financement" sera réalisée par le promoteur lui-même avec une assistance directe et permanente d'un Expert International assisté d'un honoraire Nigérien dont la mission ultérieure sera de se substituer entièrement à l'expert International.

Le financement du CAF n'est pas encore parfaitement défini. Une assistance internationale a été demandée (PNUD) pour la prise en charge du projet.

9. Cellule Technique de suivi :

Action permanente à compter du 1/10/87

Cette cellule technique se compose d'un Directeur Nigérien
 d'une Collaboratrice Nigérienne

d'un Collaborateur Nigérien

d'un juriste nigérien

d'une secrétaire nigérienne

d'une comptable nigérienne

d'un chauffeur

d'un planton

et de 3 Consultants internationaux (2 ECTI/1 ONUDI)

La Direction du PAIPCE a été créée par arrêté en date du 1/9/87 et le Directeur du PAIPCE a été nommé par arrêté à la même date. Un nouvel arrêté faisant référence au décret du 20/10/87. N°87-142/PCMS/MP confirme la Direction du PAIPCE comme la cellule technique de suivi dont il est mention dans le décret.

Cet arrêté est actuellement à la signature du Ministre du Plan. Sur le plan matériel cette direction bénéficie à l'heure actuelle d'un ensemble de 4 bureaux, ce qui est notoirement insuffisant. Deux bureaux devraient être créés sur le palier à partir de cloisons mobiles verre-aluminium.

Cette direction ne bénéficie pas encore des outils élémentaires nécessaire à une bonne productivité, comme une photocopieuse, un téléphone direct, un minimum d'outils de classement, plusieurs véhicules disponibles.

Une seule 504 faisant office de voiture de liaison, de voiture personnel pour 2 experts, et servant en fait à tout le Ministère figure au parc du PAIPCE.

En conclusion, le calendrier des opérations tel que fixé dans le document original du Programme d'Appui à l'initiative Privée et à la Création d'Emplois a été respecté.

Le premier trimestre de 1988 va cependant s'avérer une période de très grande activité avec la finalisation des propositions à présenter à la Table Ronde du Secteur Privé et le démarrage du Centre d'Animation Formation.

La création de la CIFIN et le déroulement de la Table Ronde serait les points forts du 2ème trimestre.

Le 3ème trimestre de 1988 sera consacré à la mise en oeuvre par voie d'Ordonnances, décrets et arrêté des différentes motions adoptées à la Table Ronde sur le secteur privé.

-0-0-0--0-0-0-0-0-

CALENDRIER

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| 10 Septembre 1987 | Briefing à Vienne (Autriche) |
| 14 Septembre 1987 | Arrivée à Niamey (Niger) |
| 21 Décembre 1987 | Départ de Niamey (Niger) |
| 20 Janvier 1988 | Debriefing à Vienne (Autriche) |

Personnes rencontrées : Ministre du Plan

| | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Monsieur ALMOUSTAPHA SOUMAILA | Ministre du Plan |
| Monsieur MAIGA ABDOUL OUSSEYNI | Chef de Cabinet du Ministre du P. |
| Monsieur SOULEYMANE SAIDOU | SG/Ministère du Plan |
| Monsieur COLOMER JEAN PIERRE | Conseiller auprès du Ministre du |
| Monsieur MALAM GATA | Directeur PAIPCE |
| Madame BOKAR NANATAO | Chef du Service Opérationnel PAIPCE |
| Monsieur ADAMOU ABDOURAHMANE | Service Opérationnel PAIPCE |
| Monsieur LAQUALI SOUMAILA | Chef du Service des Etudes PAIPCE |
| Monsieur GAUTIER JEAN GERARD | Expert auprès du Ministère du Plan |
| Monsieur EYSSAUTIER SERGE | Expert auprès du Ministère du Plan |
| Madame DAMBADJO RAMATOU | Secrétaire au PAIPCE |
| Mlle FATI GOUKOYE KARIMOU | Chef du Service Logistique PAIPCE |

AUTRES MINISTERES

| | |
|-------------------------|--------------------------------------|
| Monsieur MAIKASOUA ILLA | Ministre Enseignement Sup./Recherche |
|-------------------------|--------------------------------------|

Personnes rencontrées : Secteur bancaire

| | |
|-------------------------------|--|
| Monsieur HAITOU MOUSSA | } Banque de Développement de la République du Niger |
| Monsieur OUCHAM ABDEL JELIL | |
| Monsieur AMADOU BOUREIMA | CITIBANK |
| Monsieur KANE ABDOU | } BALINEX |
| Monsieur IDDI ANGO OUSMANI | |
| Monsieur DOMINIQUE CORATOLO | } CEGAN |
| Monsieur SIDI MAIGA | |
| Madame DIORI SAFIETOU BOULAMA | BIAO - NIGER |
| Monsieur ANY AROUNA | B.C.C. NIGER |

.../....

| | | |
|----------------------------|---|-----------------------------|
| Monsieur KONE | } | BICI NIGER |
| Monsieur DEGBEG ALANI | | |
| Monsieur IDDI ANGO IBRAHIM | | LEYMA |
| Monsieur FARNAULT | } | P.F.A. (Niger Assurance) |
| Monsieur DANIEL SORY | | |
| Monsieur ABDOU ISSAKA | | SG/CCAIAN |
| Monsieur HALILOU MAHAMADOU | | Directeur Général de l'OPEN |
| Monsieur ABBA | | Directeur des Etudes OPEN |

Personnes rencontrées : Coopération

| | |
|------------------------------|---|
| Monsieur JOSEPH BYLL-CATARIA | UNCDF - NEW-YORK |
| Monsieur FRANK.D. MARTIN | USAID NIAMEY |
| Monsieur CAVALLI | Représentant résident PNUD |
| Monsieur PAOLO BALDAN | JPO - ONUDI NIAMEY |
| Monsieur TOURDOU | Chef de Programme ONUVI VIENNE |
| Monsieur GHOZALI | SIDFA ONUDI LOME |
| Monsieur NYAMBI | Représentant Résident Adjoint PNUD |
| Monsieur KERST | USAID NIAMEY |
| Monsieur VILSANGE HUBERT | Expert CCI à la CCAIAN |
| Monsieur WILHEM | Expert PNUD/BANQUE MONDIALE à la Fonction Publique |
| Monsieur HIDALGO | Expert BIT/Genève |
| Monsieur MARTIGNIER | Expert ONUDI/OPEN |